

N°143/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires
Objet : Tarifs nouveaux produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mars 2026 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra

DÉCIDE

Article 1 – la vente des articles suivants :

- CARTES POSTALES FORMAT A5 au prix de **5 EUROS TTC**
HT 4,17 €
- REPRODUCTION PEINTURE 80X60 cm au prix de **40 EUROS TTC**
HT 33,33 €
- LIVRES ANTOINE AUX GRAND PRIX au prix de **15 EUROS TTC**
HT 14,22 €
- COLORIAGE MAGIQUE au prix de **8,95 EUROS TTC** et HT 8,48 €
- LIVRES 100 MOTS VEHICULES au prix de **5,95 EUROS TTC**
HT 5,64 €

et ce, à compter du 10 Août 2026.

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 31 Juillet 2026.

Le Maire, certifie sous sa
responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 05 AOUT 2026

Publié ou notifié le 05 AOUT 2026

Mis en ligne sur le site internet le

Le Maire,



Louis DE REDON.